

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 29 JUIIN, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie DURANDET, première adjointe au maire.

Date de convocation : 22 juin 2023

François NEBOUT empêché

MEMBRES PRESENTS :

Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWENANA, Mallory PEYRONAUD, Sandra BISBAU, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Annie MARAIS, Robert LECOCQ, Christophe MONTEIRO, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Frédéric CROS, Christine DALLA VALLE.

POUVOIRS :

Annie MARAIS À Jérôme GRIMAL,
Robert LECOCQ À Isabelle BOURIAU,
Erika BONNEAU À Mallory PEYRONAUD,
Pascal BUCHEMEYER À Michel BONNEFOND,
Frédéric CROS À Sabrina BURON,
Christine DALLA VALLE À Sandra BISBAU.

MEMBRES ABSENTS :

Marie-Laure DUMONT, Hassen SFAR.

Monsieur André LANDREAU a été nommé secrétaire de séance

N° 2023-064- Finances - Modification de l' APCR rénovation de la mairie

Les travaux de rénovation de la mairie ont fait l'objet en 2019 d'une APCR sur 4 ans d'un montant initial de 1 993 375 € puis portée à 2.193 375 € en 2022 compte tenu du contexte économique actuel. L'APCP s'est donc terminée en 2022, avec cependant des reports de crédits non consommés sur 2023 à hauteur de 328.032 €. Au vu du contexte inflationniste qui perdure depuis plusieurs mois, le montant des reports voté devrait être insuffisant pour régler les dernières situations de travaux (diverses révisions de prix). Un complément de 34 000 € doit donc être envisagé afin de porter les crédits de paiements 2023 à 362.032 € reports compris.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve de prolonger l'autorisation de programme d'une année supplémentaire afin de permettre l'inscription de crédits de paiements pour 2023 d'un montant de 34 000 € et ainsi porter le montant de l'AP à 2.227.375 € et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toute décision intervenant en application de la présente délibération.

Rénovation mairie		
	AP	CP
2019	1 808 000,00	57 150,18
2020		599 398,82
2021	185 375,00	796 275,00
2022	+200 000,00	740 551,00
2023	+34 000	+34 000
TOTAL	2 227 375,00	2 227 375,00

Fait et délibéré en mairie, le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois.

Pour le maire empêché
La première adjointe au maire,



Nathalie DURANDET